



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE, OIGNON, POIREAU

No 12 – 24 juillet 2008

EN BREF:

- Situation générale : semaine humide et propice aux maladies.
- Carotte: taches foliaires stables mais abondantes dans certains champs en Montérégie.
- Céleri : punaise terne moins active; tache cercosporéenne à surveiller.
- Laitue : pucerons encore très présents en Montérégie; dommages de punaises dans certains champs; mildiou très présent (Montérégie); maladies du sol en augmentation; peu de nécrose marginale.
- Oignon : augmentation lente des thrips; risque élevé pour la mouche; brûlure de la feuille (Botrytis) toujours à surveiller; nouveaux cas de mildiou dans Lanaudière.
- Poireau et ail : traitement contre la teigne à effectuer pour les régions froides; certification pour les exportation d'oignons verts et de poireaux.

SITUATION GÉNÉRALE

La dernière semaine (17 au 23 juillet) a surtout été marquée par du temps très humide peu propice à l'assèchement du feuillage des cultures. Les précipitations ont été fréquentes (orages surtout), le temps souvent couvert et les vents généralement peu présents. Ainsi, le sol est demeuré humide partout (en moyenne 30 à 40 mm de pluie). Par contre, certains sites ont davantage été touchés par les orages (jusqu'à 60 mm).

La situation reste préoccupante en ce qui concerne les maladies. L'inoculum augmente dans les champs et, globalement, les cultures sont davantage sensibles en raison de leur croissance trop rapide et luxuriante. Les populations d'insectes continuent d'augmenter lentement.

Malgré le haut taux d'humidité du sol, la portance des sols reste bonne en général, ce qui permet d'entrer dans les champs pour effectuer les traitements. Par contre, certains traitements ont dû être repris en raison des fréquents orages qui ont contribué à lessiver les produits de contact qui n'avaient pas eu le temps de bien sécher sur le feuillage. Dans ce cas, il faut privilégier, lorsqu'ils sont disponibles, les produits systémiques capables d'entrer rapidement à l'intérieur des tissus végétaux.

CAROTTE

Taches foliaires

La situation est demeurée semblable à celle de la semaine précédente en Montérégie. Le nombre de taches varie beaucoup d'un champ à l'autre. Dans Lanaudière, le nombre de taches augmente lentement,





Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 9° étage, Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 380-2100, postes 3581 ou 3551 Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@mapaq.gouv.qc.ca Page Web : http://www.agrireseau.qc.ca/rap

mais celles-ci sont peu nombreuses et restent limitées aux feuilles du bas. La maladie débute aussi dans certains champs des régions plus à l'est (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches).

On recommande de débuter les traitements fongicides lorsque le rang de carotte couvre une largeur de plus de 30 cm (rang à demi fermé en sol organique) et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires.

Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte présentée dans l'avertissement No 10 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf) du 15 juillet 2005.

CÉLERI

Punaise terne

Globalement, les punaises semblent moins actives. Surveillez tout de même vos champs de près. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention contre la punaise terne présentée dans l'avertissement No 02 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf) du 20 mai 2004.

Tache cercosporéenne

La tache cercosporéenne est observée dans quelques champs de céleri et de céleri-rave en Montérégie-Ouest. Continuez de suivre vos champs de près, puisque les conditions de la dernière semaine ont été très favorables à la propagation de cette maladie. Nous vous rappelons qu'il est très important d'entreprendre une régie de pulvérisations fongicides rigoureuse dès que les premiers symptômes sont observés sur la ferme. La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée dans l'avertissement No 11 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11tn08.pdf) du 17 juillet 2008.

LAITUE

Pucerons

En Montérégie, les populations de pucerons demeurent élevées en général. On en observe davantage (Nasonovia ou autres espèces) sur certains sites. Dans l'est (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Saguenay-Lac-Saint-Jean), les populations demeurent faibles ou augmentent selon les sites. La stratégie d'intervention contre les pucerons est présentée dans l'avertissement No 07 du 22 juin 2006 (http://www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a07tn06.pdf).

Punaise terne

En Montérégie, la punaise terne est maintenant moins présente, mais on l'observe encore dans certains champs, où elle cause des dommages bien visibles sur les nervures. Dans l'est, cet insecte est généralement peu présent, sauf sur certains sites de la rive-sud de Québec (Chaudière-Appalaches). Pour plus de détails sur la lutte contre la punaise terne, consultez l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (http://www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf).

Mildiou

Attention, cette maladie ne doit pas être prise à la légère! On rapporte des cas où les taches se sont retrouvées sur la partie commercialisable des laitues. Il est très important de mettre en place une régie de



pulvérisation de fongicides rigoureuse dès que la maladie est observée sur la ferme. Dans le contexte actuel, compte tenu de l'important inoculum de la maladie (spores transportées par les vents), que l'on retrouve actuellement en Montérégie-Ouest, il serait même sage que tous les producteurs de la région débutent cette régie de pulvérisation dans tous leurs champs. On utilise le ZINEB ou le SERENADE MAX lorsque la maladie n'est pas présente dans le champ. Lorsque des taches sont observées, on utilise l'ALIETTE (pommée, romaine ou feuille) ou le RIDOMIL GOLD MZ (pommée seulement). Il est essentiel aussi d'enfouir rapidement (et non pas seulement de hacher en surface) les débris de culture après la récolte, puisque ces débris sont une source importante de spores. Pour plus de détails concernant l'identification du mildiou et la stratégie d'intervention recommandée contre cette maladie, consultez l'avertissement No 06 du 15 juin 2006 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf).

On ne rapporte pas de mildiou ailleurs qu'en Montérégie-Ouest. Pour l'instant, les producteurs des autres régions n'ont donc pas besoin d'intervenir contre cette maladie.

Maladies du sol

À la suite des conditions très humides des dernières semaines, les maladies originant du sol, comme la moisissure grise (*Botrytis*), la pourriture basale (*Rhizoctonia*), l'affaissement sclérotique (*Sclerotinia*) et l'affaissement sec (*Pythium*), sont en recrudescence dans les champs en Montérégie et, dans une moindre mesure, dans les autres régions. Dans certains cas, ces pathogènes (*Rhizoctonia* surtout) se sont développés à l'intérieur des laitues en se propageant d'une feuille à l'autre au lieu d'atteindre simplement le collet des plants. Les champs matures sont les plus affectés.

Certains fongicides sont homologués pour lutter contre l'affaissement sclérotique et la moisissure grise (voir le bulletin d'information No 02 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn08.pdf) du 19 juin 2008), mais leur efficacité n'est pas garantie, compte tenu qu'il est toujours difficile, lors des pulvérisations, d'atteindre la base des plants.

Nécrose marginale (carence en calcium)

Quelques symptômes ont été observés dans certains champs proches de la maturité (romaine et feuille) au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans Chaudière-Appalaches. Cette situation est fort probablement attribuable à un faible enracinement des laitues relié aux fortes pluies survenues dans ces régions au cours des dernières semaines. Dans les régions du sud-ouest, advenant que l'on revienne à des conditions plus chaudes et sèches, la nécrose marginale sera également à surveiller, surtout dans les champs où le drainage est déficient. Compte tenu des prévisions météorologiques, le risque devrait toutefois demeurer faible pour les prochains jours. La stratégie d'intervention contre la nécrose marginale est présentée dans l'avertissement No 04 du 2 juin 2005 (http://www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf).

OIGNON

Thrips de l'oignon

La population de thrips dans les champs continue d'augmenter lentement (Montérégie et Lanaudière), mais pour l'instant, on observe peu de foyers d'infestations importants. Il n'est donc pas justifié d'intervenir dans la plupart des champs (seuil d'intervention non atteint). **Continuez de suivre vos champs de près, en particulier ceux où l'on observe déjà une bonne quantité de thrips.** Certains champs d'oignons jaunes hâtifs (transplants) ayant été andainés, les thrips présents dans ces oignons hâtifs peuvent migrer dans d'autres champs d'oignons situés à proximité; ces derniers devront donc aussi être surveillés de près.



Il est très important de ne pas laisser la population de thrips dépasser le seuil d'intervention (3 thrips par feuille dans l'oignon sec), sinon le feuillage des oignons subira des dommages important et, par la suite, il sera difficile de ramener la population de thrips à un niveau acceptable. Pour plus d'information, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement No 06 du 25 juin 2004 (http://www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf).

Mouche de l'oignon

Même si on a capturé peu de mouches adultes durant la dernière semaine (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sainte-Clotilde), tout indique que la période de ponte de la deuxième génération de la mouche de l'oignon est en cours. Présentement, le haut taux d'humidité favorise la survie des œufs.

À cette époque de l'année, les traitements insecticides contre les mouches adultes sont justifiés seulement pour les champs d'oignons verts qui n'ont pas reçu d'insecticide granulaire au semis ou pour les champs d'oignons jaunes où les larves de la première génération ont occasionné des dommages importants.

La mouche sera aussi à surveiller pour les oignons nouvellement andainés, en particulier si les bulbes ne possèdent pas encore de pelure extérieure sèche et que les conditions restent humides. Il semble que dans certains cas, la mouche pourrait pondre directement sur ces bulbes. Le RIPCORD est homologué pour une application directement sur les andains.

La stratégie de lutte détaillée contre la mouche de l'oignon est présentée dans l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf).

Brûlure de la feuille (Botrytis)

Les conditions de la dernière semaine ont encore été très favorables à la progression de cette maladie. Selon les champs, le nombre de taches est stable ou à la hausse dans l'oignon jaune en Montérégie. La situation est demeurée stable dans Lanaudière. On observe un petit nombre de taches dans certains champs sur la rive-sud de Québec (Chaudière-Appalaches). **Continuez sans faute vos applications préventives de fongicides, aussi bien dans l'oignon jaune que dans l'oignon espagnol.** La stratégie d'intervention détaillée contre la brûlure de la feuille est présentée dans l'avertissement No 06 (http://www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf) du 15 juin 2006.

Mildiou

Dans Lanaudière, la maladie a été dépistée dans d'autres champs, tandis qu'en Montérégie, on ne signale pas de nouveau cas. Compte tenu du fort potentiel de destruction du mildiou, il est important de débuter les traitements contre cette maladie, avec les fongicides appropriés, dès que les premiers symptômes sont observés. Pour plus de détails concernant la lutte contre cette maladie, consultez l'avertissement No 10 du 23 juillet 2004 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf).

POIREAU ET AIL

Teigne du poireau

Pour les sites situés dans les zones les plus froides (ex : nord de la Mauricie, Québec), les relevés des captures (15 juillet) indiquent que l'on vient de dépasser le plus fort pic d'activité de la deuxième génération.



Un traitement effectué vers le 27 juillet pourrait donc convenir pour la plupart des sites. Dans les régions plus chaudes, on a atteint le creux entre les générations 2 et 3; aucune intervention n'est justifiée pour le moment.

Pour plus de détails concernant la stratégie de lutte contre la teigne du poireau, consultez l'avertissement No 09 du 6 juillet 2006 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09tn06.pdf) ainsi que le bulletin d'information No 03 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf) du 7 juillet 2006.

Certification pour les exportations

Prenez note que le programme visant la certification phytosanitaire pour la teigne, concernant les exportations **d'oignons verts** et de **poireaux** vers les États-Unis, est encore en vigueur cette année. Pour plus de détails, référez-vous au bulletin d'information No 01 du 19 juin 2007 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn07.pdf). Pour les procédures d'application, vous devez communiquer avec la direction de la Protection des végétaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) des régions suivantes :

- Montréal (514 493-8859)
- Saint-Hyacinthe (450 773-6639)
- Québec (418 648-7373)

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Lorsqu'il y a des références à des communiqués ou à d'autres sources d'information des années antérieures, veuillez vous assurer que les pesticides mentionnés sont toujours homologués.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ 118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959

Courriel: Mario.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – carotte, céleri, laitue... – 24 juillet 2008

